

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

SOCIETE PAUL RICARD SA, Administrateur

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : PERNOD RICARD
LEI : 52990097YFPX9J0H5D87

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 19 octobre 2018
LIEU DE LA TRANSACTION : BATS
NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 130.5000 Euro
VOLUME : 251.0000

PRIX UNITAIRE : 130.5500 Euro
VOLUME : 498.0000

PRIX UNITAIRE : 130.6500 Euro
VOLUME : 127.0000

PRIX UNITAIRE : 130.7000 Euro
VOLUME : 317.0000

PRIX UNITAIRE : 130.8000 Euro
VOLUME : 154.0000

PRIX UNITAIRE : 130.8500 Euro

VOLUME : 208.0000

PRIX UNITAIRE : 130.9000 Euro

VOLUME : 219.0000

PRIX UNITAIRE : 130.9500 Euro

VOLUME : 172.0000

PRIX UNITAIRE : 131.0000 Euro

VOLUME : 709.0000

PRIX UNITAIRE : 131.2000 Euro

VOLUME : 95.0000

PRIX UNITAIRE : 131.2500 Euro

VOLUME : 86.0000

PRIX UNITAIRE : 131.3000 Euro

VOLUME : 40.0000

PRIX UNITAIRE : 131.8000 Euro

VOLUME : 426.0000

PRIX UNITAIRE : 131.9000 Euro

VOLUME : 446.0000

PRIX UNITAIRE : 131.9500 Euro

VOLUME : 1 227.0000

PRIX UNITAIRE : 132.0000 Euro

VOLUME : 3 455.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 131.5734 Euro

VOLUME : 8 430.0000

TRANSACTION LIÉE À L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RÉCEPTION DE LA NOTIFICATION : 24 octobre 2018

COMMENTAIRES :

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Émetteurs à l'AMF."